

Suisse – veille économique et financière Veille Covid-19 - semaine du 21 au 25 septembre

	Au 24/09	Var vs 17/09
EUR/CHF	1,0779	+0,27%
USD/CHF	0,9247	+1,54%
SMI	10 211.53	-2,93%
Taux 10a	-0,48	-2pb

Fait marquant

Actualisation de la liste des zones à risque : La liste actualisée des zones à risque, entraînant une quarantaine de 10 jours au retour de suisse comprend désormais la région Bretagne, ce qui porte à 10 le nombre de régions françaises inscrites sur cette liste (ne sont pas présentes les régions Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes) aux cotés de 8 territoires d'outre-mer. Par ailleurs, plusieurs pays de l'UE (Belgique, Croatie, Danemark, Espagne, Hongrie, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Slovénie, République-Tchèque, Malte), certaines régions de l'Italie (regione Liguria) et d'Autriche (Landers Niederösterreich, Oberösterreich, Wien) ainsi que le Royaume-Uni sont présents sur cette liste.

Crise du Covid-19

Situation sanitaire au 25 septembre à 13h

	Cas confirmés source OFSP	Décès source OFSP
Vendredi 25 septembre	51 747	1 777
Jeudi 24 septembre	51 375	1 775
Mercredi 23 septembre	50 984	1 772
Mardi 22 septembre	50 548	1 772

Loi Covid-19 : La loi Covid-19 transpose en droit ordinaire certaines prérogatives de la Confédération qui ne sont normalement autorisées qu'en cas de « situation extraordinaire » d'après la loi sur les épidémies. A noter que le Parlement prévoit sur demande des cantons un soutien de la Confédération aux entreprises (*soutien financier aux entreprises en cas de rigueur*) ayant dû réduire leur activité en conséquence du Covid-19 et qui ont connu une baisse de salaire et de chiffre d'affaire d'au moins 60% par rapport à une moyenne pluriannuelle, en tenant compte de la situation patrimoniale et de la dotation en capital globales de l'entreprise. Par ailleurs, l'allocation pour perte de gain des indépendants est modifiée et sera versée si une baisse d'au moins 55% par rapport au chiffre d'affaires moyen 2015-2019 est constatée. La loi Covid-19 reste valide jusqu'au 31 décembre 2022, les dispositions concernant ces soutiens sont valides jusqu'au 30 juin 2021.

World Economic Forum : Les organisateurs du World Economic Forum ont annoncé que l'édition 2021 n'aura pas lieu à Davos. Pour rappel, le WEF avait informé fin août du report du forum 2021 au début de l'été, si la situation sanitaire le permettra.

Mesures sanitaires : Alors que la Task Force Covid-19 de la Confédération annonce que le taux de reproduction du Coronavirus en Suisse est supérieur à 1, des cantons accentuent leurs mesures sanitaires : le canton de Berne introduit à compter du 1er octobre le port obligatoire du masque pour les manifestations réunissant plus de 1000 personnes ; le canton de Neuchâtel rend obligatoire l'annonce aux autorités des fêtes privées de plus de 30 personnes. *A contrario*, le canton de Zurich autorise les clubs et les bars à accueillir jusqu'à 300 personnes, contre 100 personnes actuellement, dans leur espace intérieur, pour autant que les clients portent un masque.

Quarantaine : La Belgique a ajouté le canton de Genève sur sa liste rouge des zones entraînant une quarantaine. Cette liste compte également un autre canton frontalier de la France, le canton de Vaud.

Chômage partiel : L'administration fédérale a publié un appel d'offre afin de privatiser le contrôle des entreprises concernant le respect des règles d'indemnité du chômage partiel.

Tests : Roche commercialise dès à présent en Europe et dans les pays reconnaissant le label CE un test rapide du Sars-Cov-2, le virus à l'origine du Covid-19. Les résultats de ce test sont disponibles en l'espace de 15 minutes.

Finances publiques et Covid-19 : Le parlement accepte le versement en 2020 d'une participation extraordinaire de la Confédération à hauteur de 14,2 milliards CHF à destination de l'assurance-chômage afin de financer l'indemnité de chômage partiel.

Politique économique

Politique monétaire : La Banque nationale suisse (BNS) a maintenu sa politique monétaire inchangée, gardant son taux directeur à - 0,75%. En conservant sa politique accommodante, la BNS souhaite intervenir sur le marché des changes pour éviter une appréciation trop importante du franc. Par ailleurs, la BNS poursuit son programme de facilité de refinancement BNS-Covid-19 afin de favoriser l'approvisionnement en liquidités du système bancaire suisse. Elle anticipe par ailleurs un taux d'inflation de -0,6% et un recul du PIB de 5% pour l'année 2020.

Libre-échange : L'accord de libre-échange entre l'AELE et l'Equateur entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2020. Pour rappel, cet accord a été signé le 25 juin 2018.

Secteur financier

Loi sur les cryptoactifs et la blockchain : La loi sur le développement de la technologie des registres électroniques distribués ajuste le Code des obligations et 9 lois fédérales afin d'adapter le cadre légal au libre développement des cryptoactifs et de la blockchain. Cette réforme précise notamment les modalités d'application du droit des faillites, de l'insolvabilité des banques, de la manipulation dans le négoce, des infrastructures de marchés aux activités de cryptoactifs.

Libra : L'association basée à Genève et issue du projet de cryptoactifs lancé par Facebook, Libra Networks, a nommé l'ex-CEO de HSBC en Europe, James Emmett, à sa direction. Par ailleurs, la société Blockchain Capital, fond d'investissement spécialisé dans les sociétés de blockchain et de cryptographie, a rejoint l'organisation de gouvernance de l'association Libra Networks.

Matières premières : La Suisse appliquera une nouvelle classification de ses importations d'or à partir du 1^{er} janvier 2021. Contrairement à la classification actuelle, celle-ci distinguera les importations d'or minier et d'or bancaire afin d'améliorer la traçabilité des flux des marchandises. La Suisse a proposé cette nouvelle nomenclature à l'Organisation mondiale des douanes afin d'en faire une norme mondiale.

Bourses : Le groupe London Stock Exchange (LSE) a annoncé être en "discussions exclusives" avec l'opérateur boursier Euronext pour lui vendre la Bourse de Milan, que convoitait également la Bourse suisse SIX.

Assurances : La FINMA (autorité de surveillance des marchés financiers) a publié son rapport annuel sur le marché de l'assurance. En 2019, les compagnies d'assurance suisses ont réalisé des bénéfices agrégés de 15,2 Mds CHF (+43% en glissement annuel), répartis entre 10,1 Mds CHF pour l'assurance non-vie (+49%), 3,6 Mds CHF pour la réassurance (+49%) et 1,5 Mds CHF pour l'assurance-vie (+8%).

Blanchiment d'argent : Dans le cadre d'une procédure de surveillance ouverte en février 2020, la FINMA a incriminé la banque privée genevoise SYZ pour manquements en matière de lutte contre le blanchiment.

Secteurs non financiers

Commerce : La filiale suisse du groupe français Fnac souhaite créer 350 emplois d'ici fin 2021 (soit un doublement de ses effectifs).

Transport ferroviaire : La société de TGV Lyria a réduit de 35% ses allers-retours quotidiens entre la Suisse et la France, pour un total de 11 allers-retours quotidiens. TGV Lyria a aussi prolongé jusqu'au 1er novembre ses mesures commerciales liées au Covid-19, tous les billets peuvent ainsi être modifiés ou remboursés sans frais jusqu'à cette date.

Transport aérien : Genève Aéroport va supprimer 56 postes pour faire face à la crise. Les pertes de l'aéroport, estimées à au moins 100 millions CHF pour l'année 2020 s'expliquent par un nombre de passagers inférieur d'au moins 60% en moyenne en 2020 en glissement annuel.

Energies renouvelables : La Suisse a modifié sa stratégie de planification d'éoliennes qui rend possible les installations éoliennes dans des zones comportant des paysages d'importance nationale sous conditions. Par ailleurs, 6 projets éoliens devraient voir le jour d'ici 2 à 4 ans dans le canton de Vaud (à Grandsonnaz, Provence, Sainte-Croix et Sur Grati), Neuchâtel (à Buttes) et Soleure (à Grenchenberg).

Transport ferroviaire : Conformément à la procédure annuelle, le Conseil fédéral renouvelle les concessions des CFF et de BLS Réseau SA. Par ailleurs, la Confédération adopte une position de principe qui comprend le maintien de l'exploitation ferroviaire par plusieurs entreprises et l'encouragement des fusions et collaboration entre sociétés si cela permet plus d'efficacité.

Agenda législatif

Loi CO² : La réforme de la loi CO² intègre notamment une taxe sur les billets d'avion de ligne (entre 30 et 120 CHF) et de jet privés (500 à 3 000 CHF), une hausse de la taxe sur le CO² à 210 CHF t/CO² (contre 120 CHF actuellement), et de la taxe sur les carburants jusqu'à 10 centimes par litre d'essence (puis jusqu'à 12 centimes dès 2025). Ces nouvelles mesures permettront de réaliser l'objectif d'une baisse de 50% des émissions de CO² par rapport 1990 et limiter à 1,5 degré le réchauffement climatique d'ici 2030.

Loi sur la protection des données : La réforme de la *loi sur la protection des données* intègre de nouvelles normes, dont l'obligation de l'entreprise de prévoir les modalités de protection en amont de la récolte de données, afin de se conformer aux normes issues du Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE. La Suisse espère pouvoir obtenir le renouvellement de son équivalence vis-à-vis de la législation européenne en matière de protection des données afin d'éviter à ces entreprises de devoir se conformer au cas par cas auprès des instances européennes.

Politique fiscale : Le Parlement a approuvé le projet de convention contre la double-imposition entre la Suisse et l'Arabie saoudite.